

SPACE FOR GROWTH



INFORMATION RÉGLEMENTÉE
EMBARGO JUSQU'AU 19 JUIN 2014 – 07:30

**PREMIÈRE PHASE DE L'OFFRE PUBLIQUE ACHEVÉE AVEC SUCCÈS À HAUTEUR DE 94,8%
DANS LE CADRE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL
EN ARGENT AVEC DROIT DE PRÉFÉRENCE**

**LANCEMENT DU PLACEMENT PRIVÉ ACCÉLÉRÉ DES SCRIPS AUX INVESTISSEURS
INSTITUTIONNELS LE 19/06/2014**

- MONTEA A LANCÉ LE 03 JUIN 2014 UNE OFFRE PUBLIQUE DE SOUSCRIPTION DE 1.945.416 NOUVELLES ACTIONS AU MAXIMUM, DANS LE CADRE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN ARGENT AVEC DROIT DE PRÉFÉRENCE, POUR LA SOMME MAXIMALE DE EUR 52,5 MILLIONS
- LE PRIX D'ÉMISSION ÉTAIT FIXÉ À EUR 27,00 PAR NOUVELLE ACTION
- TAUX DE SOUSCRIPTION : 7 DROITS DE PRÉFÉRENCE DONNAIENT DROIT À SOUSCRIRE 2 ACTIONS NOUVELLES
- SOUSCRIPTION DE 94,8% DES NOUVELLES ACTIONS (1.844.180 ACTIONS) PAR L'EXERCICE DES DROITS DE PRÉFÉRENCE
- LE PLACEMENT PRIVÉ ACCÉLÉRÉ DE 354.332 SCRIPS AURA LIEU LE 19/06/2014
- LES RÉSULTATS DE LA VENTE DES SCRIPS, LES RÉSULTATS DÉFINITIFS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL ET LE MONTANT QUI REVIENDRA LE CAS ÉCHÉANT AUX DÉTENTEURS DES DROITS DE PRÉFÉRENCE NON EXERCÉS SERONT PUBLIÉS LE 19 JUIN 2014 DANS UN COMMUNIQUÉ DE PRESSE
- MONTEA A DEMANDÉ À L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA) DE SUSPENDRE LA NÉGOCIATION DES ACTIONS SUR Euronext Brussels et Euronext Paris le 19 Juin 2014 jusqu'après la publication des résultats définitifs de l'augmentation de capital

Alost, le 19 juin 2014 – Montea SCA annonce que, dans le cadre de son offre publique de souscription de 1.945.416 nouvelles actions au maximum au prix de EUR 27,00 par action, elle a reçu des souscriptions pour 1.844.180 nouvelles actions via l'exercice des droits de préférence (7 droits de préférence donnaient droit à souscrire 2 actions nouvelles). Cela représente 94,8% du montant maximal de l'offre, EUR 52.526.232

La période de souscription avec droit de préférence a pris fin le mardi 17 juin 2014. Les 354.332 droits de préférence qui n'ont pas été exercés durant la période de souscription seront mis en vente sous la forme de scrips dans le cadre d'un placement privé accéléré, réservé aux investisseurs institutionnels, qui aura lieu le 19 juin 2014 à partir de 7h30.

Les acheteurs des scrips pourront souscrire les nouvelles actions encore disponibles, et par là s'engager irrévocablement, aux mêmes conditions que durant la période de souscription avec droit de préférence : EUR 27,00 par action contre sept droits de préférence sous la forme de scrips.

Le 19 juin 2014, la négociation de l'action sera suspendue le matin jusqu'après la publication des résultats du placement privé accéléré des scrips.

Les résultats de la vente des scrips et les résultats finaux de l'offre publique de souscription seront publiés dans un communiqué de presse, en principe le jeudi 19 juin 2014. Les résultats apparaîtront aussi dans la presse financière, en principe le vendredi 20 juin 2014.

MONTEA « SPACE FOR GROWTH »

Montea Comm. VA est une sicav immobilière publique de droit belge (Sicafi – SIIIC), spécialisée dans les ensembles logistiques et semi-industriels situés au Benelux et en France. L'entreprise est un acteur de référence sur ce marché. Montea offre à ses clients l'espace – au sens propre – dont ils ont besoin pour croître, sous la forme de solutions immobilières souples et innovantes. La société crée ainsi de la valeur à l'intention de ses actionnaires. Au 30/03/2014, le portefeuille immobilier représente une superficie totale de 619.093 m², répartie sur 37 sites. Montea Comm. VA est cotée depuis fin 2006 à la bourse Euronext Brussel (MONT) et à Paris (MONTP).



Contact presse

Jo De Wolf
Représentant permanent de Montea Management NV,
Gérant statutaire de Montea Comm. VA
+32 53 82 62 62
jo.dewolf@montea.com

Pour plus d'info



Visit our
website!

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de titres ni une invitation à faire une offre d'achat de titres de Montea SCA. Aucune vente de titres n'aura lieu dans une quelconque juridiction où pareille offre, invitation ou vente serait illégale sans enregistrement ou approbation préalables conformément à la législation financière de cette juridiction. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis d'Amérique, au Canada, Australie ou au Japon. Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés dans le cadre de la loi US Securities Act de 1933 et de ses amendements ; ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption adéquate d'enregistrement.

Aucune communication ni information sur l'augmentation de capital de Montea SCA ne peut être diffusée dans le public des juridictions autres que la Belgique et la France qui exigent à cet effet un enregistrement ou une approbation préalables. Aucune démarche n'a été ni sera entreprise en relation avec l'offre des droits de préférence, des scrips ou des actions en dehors de Belgique et de France, dans une quelconque juridiction où pareilles démarches seraient requises. L'émission, l'exercice ou la vente des droits de préférence, les scrips, la souscription ou l'achat des actions, des droits de préférence et des scrips sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires particulières dans certaines juridictions. Montea SCA ne peut être tenue pour responsable d'une violation de ces restrictions par une personne quelconque. Le présent communiqué n'est pas un document d'offre ni un prospectus en relation avec une offre de titres de Montea SCA.